

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 116 (1990)
Heft: 15-16

Artikel: A propos de deux projets
Autor: Mestelan, Patrick / Gachet, Bernard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-77279>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos de deux projets

D'une façon générale, les éléments singuliers sont les éléments capables d'accélérer le processus d'urbanisation de la ville.

Aldo Rossi
(*L'Architecture de la ville*)

Deux récents concours de projet (nouveau théâtre de Neuchâtel et place de l'Hôtel-de-Ville à Monthey), situés en milieu urbain, abordent les rapports qu'entretiennent la forme urbaine et la

PAR PATRICK MESTELAN
ET BERNARD GACHET,
LAUSANNE

forme architecturale d'une part, le rôle et la signification d'un édifice public, voire institutionnel, d'autre part.

Plus généralement, ces projets sont le bilan momentané d'un travail d'atelier, avec ses continuités et ses ruptures. Ils reflètent nos motivations comme notre engagement d'architectes face à la Cité, à son contenu social et idéologique qui nous interpelle, nous stimule et nous interroge sans cesse.

Ces projets et leurs processus résultent des convictions qui nous animent, convictions que nous conservons et que nous entretenons quelles qu'en soient parfois les conséquences... Ajoutons que ces projets sont, comme tout travail d'architecte, les produits d'une équipe, sans laquelle ils n'auraient pu voir le jour, et à qui va notre gratitude.

Remarquons enfin que les dessins présentés ne sont pas ceux des concours, qui exigent des modes de représentation plus traditionnels, mais résultent d'une réflexion poursuivie ultérieurement.

Nouveau théâtre de Neuchâtel – 1988

Prologue

Notre situation d'architectes invités, étrangers à la ville de Neuchâtel et à sa vie, non impliqués ni intégrés dans le système politico-économique local, nous permet et nous oblige à une analyse critique, voire iconoclaste du programme de concours. Car notre rôle d'invités nous engage à suggérer d'autres réflexions aux pouvoirs publics et non, comme certains voudraient le faire croire, à tenir un discours démagogique.

Ces réflexions portent sur deux sujets : le lieu choisi et le programme.

Le lieu

Compte tenu de l'histoire de Neuchâtel et de son devenir, d'autres concours ayant déjà été organisés dans le Jardin Anglais, ce lieu est-il adéquat ? La posi-

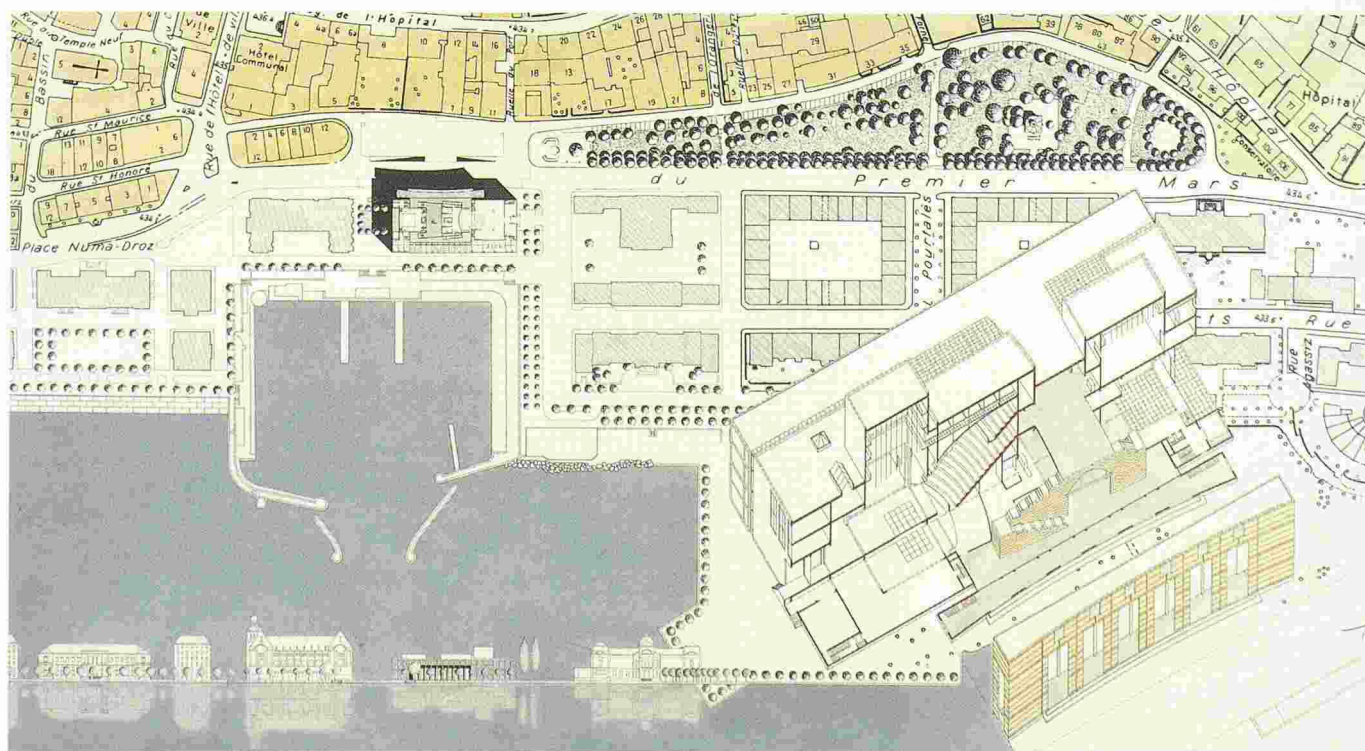
tion d'un objet dans un parc se justifie-t-elle lorsque celui-ci est situé en centre ville ? Ne poursuit-on pas alors, sans remise en cause, certaines théories urbaines et hygiénistes du mouvement moderne, qui visaient d'ailleurs l'urbanisation de la périphérie et non le noyau historique ? Dans le cas qui nous occupe, ne faut-il pas préserver les quelques espaces verts qui subsistent en milieu urbain et les revaloriser par un bâti judicieusement disposé dans la trame de la ville ?

Le programme

Comme décrit dans les données du concours, et compte tenu des exigences du spectacle, ce programme correspond-il à ce que l'on attend d'un théâtre contemporain et de son fonctionnement aujourd'hui ?

Lever de rideau

En arrivant à Neuchâtel, ce qui frappe tout d'abord, c'est la rigueur avec laquelle l'architecture et l'urbanisme du XIX^e siècle ont occupé les rives. Les différentes phases de cette occupation sont encore lisibles. La première, celle de 1830 (l'actuelle avenue du 1^{er}-Mars), par sa rectitude, crée l'empochement du Jardin Anglais, régulant la rive naturelle délimitée aujourd'hui encore par le faubourg du Lac. Le comblement de 1879 et le dessin du port poursuivent la démarche, qu'accentuent les bâtiments qui y sont disposés, collèges, université, école de commerce, musée, poste, etc. Le comblement des années soixante, s'il en conserve l'esprit (par les activités institutionnelles et collectives), rompt avec l'orthogonalité du siècle précédent.



Concours pour le nouveau théâtre de Neuchâtel.

Curieusement, en rupture avec les intentions du plan de 1861, un vide subsiste, légèrement excentré, sur le port : la place du Port, espace casuel, sans affectation autre que celle d'un parking et, accessoirement, d'un lieu de manifestations. Un autre fait retient l'attention : la profusion des fêtes qui, périodiquement, animent la cité et ses rives (fêtes des vendanges, cirques, Mardi gras, etc.). L'exubérance de la vie sociale contrebalance, tempère la rigueur urbaine et architecturale. En localisant le nouveau théâtre dans ce vide, nous affirmons l'ambivalence énoncée ci-dessus en prolongeant la logique du plan de 1861. L'espace et les activités du Jardin Anglais, comme son caractère non institutionnel, voire clandestin, sont ainsi conservés, car le théâtre municipal, vu ses dimensions et les distributions qu'il demande, ne peut être impunément conçu comme un discret pavillon dans un jardin ; et ce leurre entretenu conduit, à notre avis, à la destruction irrémédiable du Jardin Anglais et de son occupation diurne et nocturne...

L'implantation du bâtiment sur la place du Port implique une contrepartie. La nouvelle esplanade que nous proposons est située sur le comblement du lac, regéométrisé à cette occasion, au sud-est du vieux port. Proche de celui-ci, elle peut ainsi participer aux activités et manifestations de la cité. La nouvelle place du Port, réduite, se trouve entre la poste et le nouveau théâtre, dans l'axe du vieux port, donnant enfin à ce dernier une frontalité, suggérée par sa forme et son dessin initial, tout en précisant la limite sud de la place Alexis-Marie-Piaget.

Le Jardin Anglais, cette «chambre verte», est maintenu dans son intégralité spatiale, à dessein, afin de mettre en relief son caractère unique qu'accentuent les deux tissus urbains qui le cernent : le médiéval, organique, pluriel, d'une part, et celui du XIX^e siècle, volontaire et planifié d'un seul tenant, d'autre part. Les plantations le long de l'avenue du 1^{er}-Mars sont renforcées afin de rappeler l'ancienne rive et la Grande Promenade, et d'exprimer le passage d'un ordre urbain à un autre. Le jardin se conclut à l'est, par un cercle de peupliers qui rappelle, par le souvenir de la Rotonde et par rapport à l'histoire du théâtre, la forme de la «cavea» primitive dont est issu tout espace théâtral.

Le Jardin Anglais conservé dans son intégralité et le théâtre inséré dans la maille urbaine résument cette ambivalence déjà évoquée : l'institutionnel et son contraire, le gratuit, cohabitent, et forment un tout non contradictoire.

Le théâtre

Le lieu choisi pour le nouveau théâtre de Neuchâtel conduit à une approche

différente du «type architectural». Le type conventionnel (entrée, foyer, salle, scène, disposés le long d'un axe) subit une distorsion, imposée par la position privilégiée du théâtre. Celui-ci opère comme un seuil entre la ville et le lac, notion à première vue contradictoire avec la complexité d'un tel programme et où les salles et la scène sont des boîtes aveugles et closes. Le foyer devient l'élément central de la composition, à l'articulation de la salle de 500 spectateurs et du dispositif restaurant et atelier-studio. Comme un passage couvert, il relie la ville au lac. Suspendu dans le vide, un second foyer, à l'étage, distribue l'atelier-studio et le paradis de la grande salle. Les circulations verticales et horizontales, éclairées naturellement à travers des portiques, desservent de part et d'autre le dispositif salles-foyer-restaurant. Le dessin des foyers et des circulations évoque un pont, prolongeant la vue sous son unique arche. La salle de repos des acteurs domine le foyer supérieur. A l'entracte, le spectateur devient acteur, il participe aux deux actes du spectacle : voir et être vu. Tel Janus, le dieu au double visage, les élévations côté «ville» et côté «lac» du théâtre se démarquent l'une de l'autre. La façade «ville» en forme de portique s'incurve légèrement vers la place Alexis-Marie-Piaget et l'avenue du 1^{er}-Mars afin d'accueillir l'arrivée des spectateurs. Elle se conclut par une promenade publique, en galerie, où chacun peut assister au spectacle que

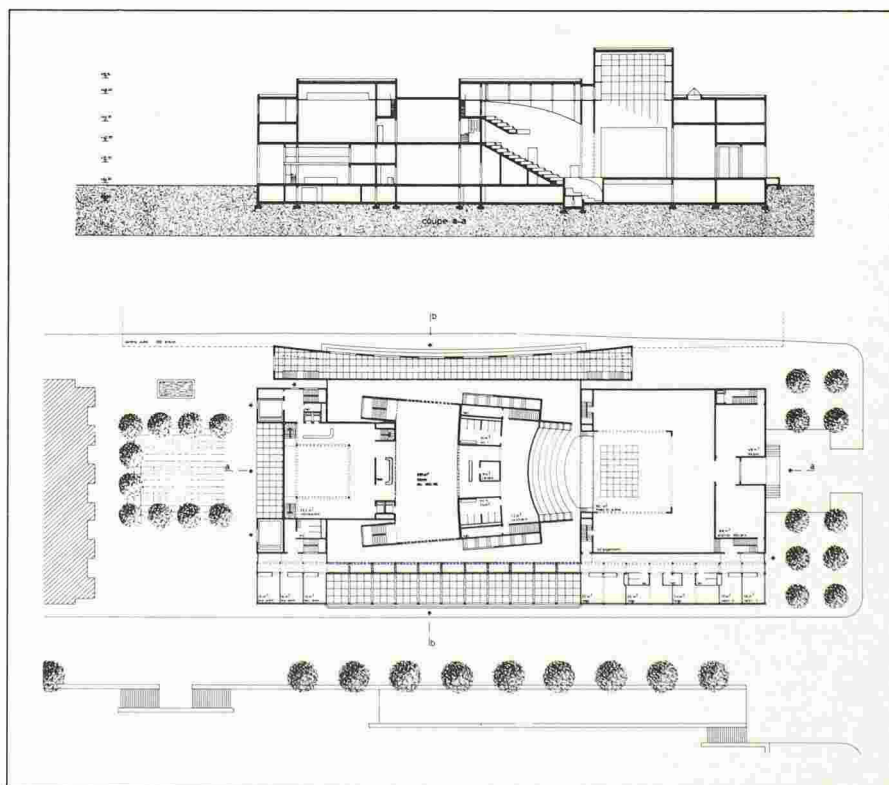
lui donne à voir, quotidiennement, la ville de Neuchâtel. La façade «lac», ossaturée, d'un dessin connotant le monde du travail, rassemble derrière elle les lieux destinés à l'acteur (bureaux, loges, salles de repos, logements temporaires).

Par rapport au programme demandé, les espaces de travail se sont étoffés, suivant en cela les suggestions du rapport Langhoff à propos du théâtre de la Comédie de Genève. Les lieux de travail des acteurs doivent être aussi privilégiés et étudiés que ceux des spectateurs. L'acteur n'est plus un saltimbanque à la réputation sulfureuse, mais a droit, comme tout travailleur et artisan, à des conditions de travail favorisant l'exercice de son métier.

Baisser de rideau

Le théâtre, proche du port et du musée, participe à la vie active de la cité, stimule la communication et incite à l'imaginaire. Cette proximité favorise des interactions entre les arts : théâtre, peinture, sculpture, design, etc.

La production théâtrale devient multiple, va à la rencontre d'autres disciplines. Pour une pièce de Bertold Brecht, de Jean Genet ou de Samuel Becket, les décors seraient réalisés par David Hockney, Sol Lewitt ou Aldo Rossi, les costumes par Francis Bacon ou Yves Saint-Laurent. Ces apports pourraient se renforcer par une exposition présentant les travaux et le processus compositionnel de ces artistes.



Nouveau théâtre de Neuchâtel.

Place de l'Hôtel-de-Ville à Monthey – 1989

Préambule

Au-delà du programme demandé (place de l'Hôtel-de-Ville, bâtiment administratif, parking d'environ 300 places), il nous importe de réfléchir au devenir urbain de la ville de Monthey. Cette réflexion s'articule selon deux termes: l'expression de l'institution et l'évolution de la ville.

Un bâtiment abritant le pouvoir politique et administratif de la collectivité ne peut pas être conçu de manière clandestine. D'autre part, il s'agit de prolonger, voire de redécouvrir des mécanismes urbains par l'émergence de certaines permanences, véritables empreintes de la mémoire collective. Par une intervention contemporaine, le passé se raccorde au présent, fait comprendre que la ville n'est pas un « geste » unique, mais une succession d'intentions et de réalisations, empirique, non exempte de fractures, mais qui donnent aujourd'hui à la ville sa globalité, son caractère de structure.

Forme urbaine

Par la position du nouvel Hôtel de Ville, adossé au pied de la colline du Château-Vieux, aujourd'hui laissée à l'abandon, il s'agit de remettre en lumière le rôle que cette colline a joué dans l'histoire de la ville, lui trouver un sens nouveau, exprimer la permanence qu'elle représente.

Afin de mieux redéfinir la place, de valoriser la chapelle du Pont et le bâtiment de l'Hôtel de Ville actuel, le tissu urbain, informel, à l'ouest de la colline du Château-Vieux est redessiné. Car ce n'est pas tant le domaine bâti qu'il faut conserver, mais les activités, leur mixage à cet endroit, et le caractère ordinaire de ce tissu. La colline, institutionnalisée, dialogue avec lui.

Le nouvel Hôtel de Ville regarde et interpelle le bourg et le château. Sa hauteur rééquilibre, compense sa situation excentrée, en bordure de la place. Celle-ci est mise en valeur par des portiques qui la bordent au nord et au sud. Elle devient exclusivement le lieu du piéton, de la fête, de la rencontre, les circulations automobiles étant détournées. Espace minéral sous lequel est disposé le parking, la place raccorde entre eux la chapelle du Pont, le vieux et le nouvel Hôtel de Ville, la colline du Château-Vieux. Le traitement de cette place prolonge la démarche de l'architecte de la place Centrale voisine où le dessin unifié du sol reçoit le caractère hétéroclite du tissu environnant.

Le projet suggère un nouvel aménagement du quartier situé à l'arrière du vieil Hôtel de Ville, différent de celui actuellement pressenti. Respectant le

parcellaire, prolongeant les voiries, réinterprétant la topographie, favorisant une meilleure orientation des espaces, accueillant plusieurs activités, la proposition prolonge les traces du Vieux Bourg et accentue par le bâti la limite ouest de la ville, formée par le pied de la montagne.

Le scénario choisi joue le rôle de catalyseur d'un processus d'urbanisation en devenir.

L'Hôtel de Ville

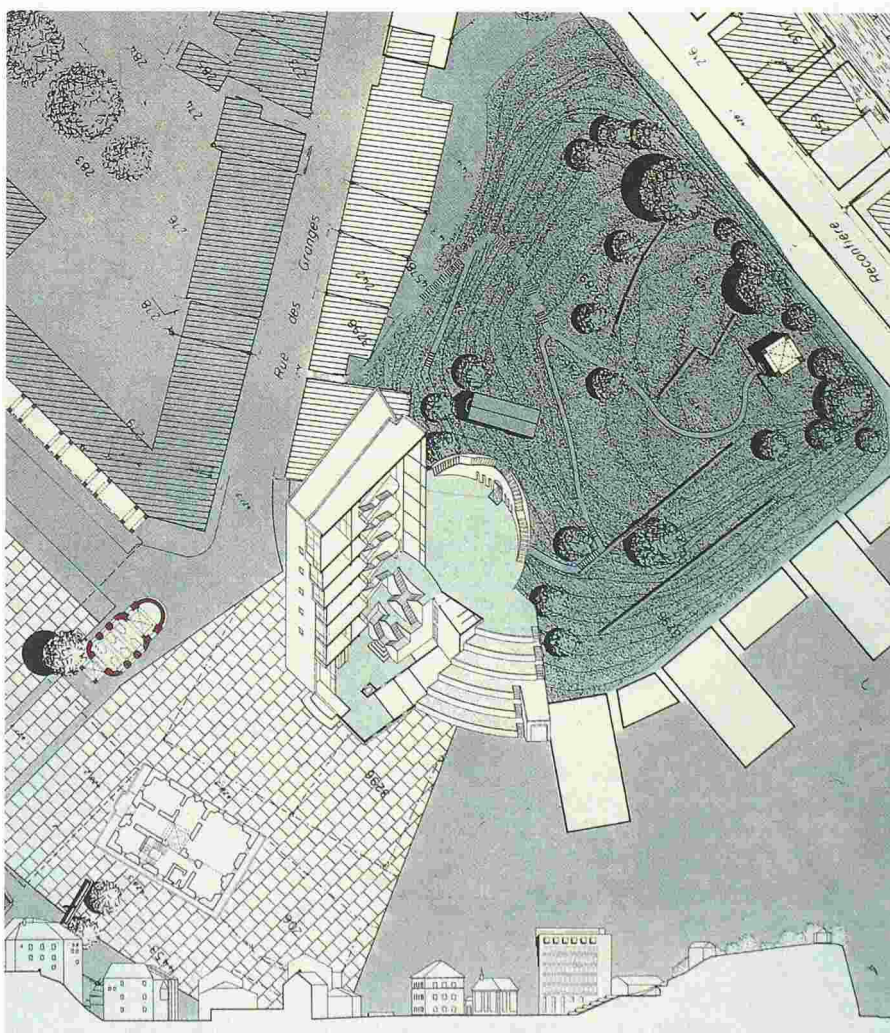
Le parti retenu refuse de concevoir cet objet comme un bâtiment quelconque. Car le rôle d'un tel organisme est non de gérer, mais de conduire, de proposer un avenir à la communauté urbaine qui l'entoure. Sa forme ne peut être banale, effacée mais, au contraire, affirmée, porteuse de sens et de signification. Le bâtiment doit être identifiable par la collectivité en tant que l'institution renfermant le pouvoir politique et administratif qu'elle s'est choisie.

L'Hôtel de Ville, une tour à base trapézoïdale, est conçu comme un passage donnant accès, par un escalier imposant, de la place de l'Hôtel-de-Ville à la colline du Château-Vieux. Dans le socle en terrasses liant tour et colline sont localisés les services de police.

L'Hôtel de Ville renferme, sur huit niveaux, les différents services communaux, administratifs et techniques, orientés est et ouest. Au nord, au-dessus de l'entrée, tournées vers la ville et la plaine, les salles d'audiences et la salle du Conseil municipal, espaces représentatifs de l'activité communale et politique. Au centre de l'édifice, orienté au sud, vers la colline, éclairé latéralement et zénithalement, un vide central bordé de coursives et d'escaliers distribue les étages. Dans cet espace majeur public se rencontrent et se croisent citoyens, administrés, fonctionnaires, édiles. La transparence de ce volume accentue ce caractère de passage, de seuil entre la ville d'aujourd'hui et la colline « antique ». L'édifice s'y adosse par un exèdre, agrémenté d'une pièce d'eau. Une série de cheminements permet d'accéder au sommet de la colline, devenue jardin public.

Epilogue

La situation en éperon et la forme du nouvel Hôtel de Ville, au pied de la colline du Château-Vieux (historiquement le site du premier établissement humain de Monthey), tendent à démontrer la permanence du lieu et



reconnaissent les empreintes de l'histoire. Par les différents bâtiments qui les contiennent, les institutions politiques, judiciaires (l'ancien Hôtel de Ville devenant tribunal) et religieuses se confrontent sur ce nouveau « forum » que constituent les places réaménagées de l'Hôtel-de-Ville et du Marché, lieux représentatifs des besoins et des aspirations de la cité. Cette confrontation est accentuée par les positions respectives des différents bâtis, disposés aléatoirement, tel un « Campo Marzio », afin que la dimension symbolique l'emporte sur la géométrie.

La parole appartient en dernier ressort au citoyen qui, depuis la fragile gloriolite située au sommet de la colline du Château-Vieux, domine et contemple les institutions et la cité qu'il a, au fil du temps, établies.

Dénouement

Face à ces projets, à leur mise en forme, aux réflexions qu'ils suscitaient

et qui dépassaient la stricte résolution du problème posé par les programmes de concours, les jurys réagirent de manière fort inégale :

- pour le théâtre de Neuchâtel, projet qui remettait en cause le choix du site, le jury entra en matière et le manifesta par un achat ;
- pour l'Hôtel de Ville de Monthey en revanche, le jury estima vaine l'amorce d'un débat qui, en lieu et place d'un banal bâtiment administratif, proposait l'expression affirmée d'une institution d'une part, et un nouvel aménagement urbain évolutif d'autre part.

Adresse des auteurs :

Patrick Mestelan
Bernard Gachet
Architectes SIA
6, rue Enning
1003 Lausanne

Fortement attaché aux lieux où il a vécu, Mestelan déclara ses sentiments pour cette région lémanique, qui l'a captivé par son caractère de frange entre deux cultures.

Revenant à l'enseignement du projet, le professeur Mestelan aborda les trois prémisses théoriques, mettant l'accent sur le processus itératif reliant réflexion et action : la théorie architecturale, celle du projet, puis la théorie de la ville - puisque tout geste d'architecture se nourrit et se heurte à la fois à cet objet de connaissance qu'est la ville. A l'époque où plusieurs architectes ne peuvent aborder de projet que dans l'optique des « fragments », Mestelan avoue que, pour lui, l'image de la ville est à prendre dans sa globalité, et non seulement dans ses fragments épars.

Analysant ensuite les relations que doivent entretenir l'architecte et le pouvoir, il déplora que le premier se soit laissé piéger dans un système où on lui demande généralement de résoudre un problème souvent mal posé afin de satisfaire des besoins apparemment immédiats.

Après avoir développé le rapport du projet à l'histoire, il se livra à une définition de la forme architecturale en tant qu'élément constitutif et représentatif de l'espace ; son approche se caractérise par le constat de la simultanéité de deux opérations interdépendantes et cependant opposées : l'une est l'opération de « lecture », alors que l'autre est une opération d'« assemblage ».

Par la méthode qui régit le projet, celui-ci devient une distance critique entre un désir et une réalité ; cette dualité spécifique s'oppose au processus de formation de la *forme architecturale*, plus réductrice dans son enchaînement analyse-synthèse-projet.

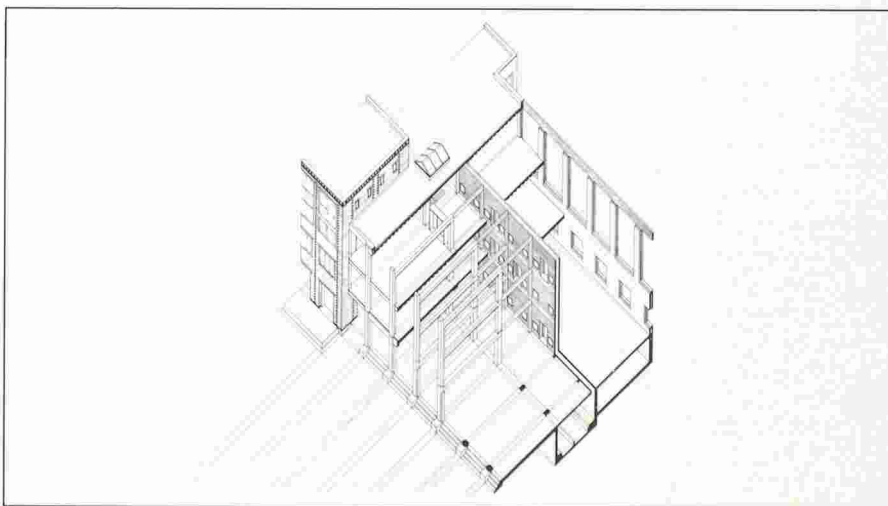
J'aime la définition de la forme architecturale que donne Mestelan quand, empruntant les termes de J. Berque, il

Hespérides¹

Nous devons à l'initiative du président Bernard Vittoz d'avoir remis à l'honneur la leçon inaugurale des nouveaux professeurs ; nous le remercions d'avoir ainsi renoué avec la tradition. Le nouveau professeur fut présenté par son désormais collègue, le professeur Jean-Marc Lamunière, qui lui porte, on le sait, estime et affection depuis de nombreuses années. Situant le travail de Patrick Mestelan et de son associé Bernard Gachet dans la mouvance du renouveau de l'architecture de Suisse romande, et même de la Suisse tout entière, le professeur Lamunière mit en évidence la pérennité du « penser » et du « faire », deux actions confrontées au difficile et urgent devoir de s'exprimer et, plus encore, de s'exprimer socialement ; cela explique pourquoi le discours de Patrick Mestelan, qu'il soit parlé, écrit, dessiné ou construit, a toujours une portée didactique, à la fois profonde et obstinée. Et Lamunière de conclure sur le côté stendhalien du nouveau professeur, « en parlant de l'équilibre qu'il a su réaliser entre les exigences rationnelles et les aspirations du rêve, entre Lumières et romantisme ».

Après avoir dit la fierté et la joie qui l'anime, Patrick Mestelan débuta sa leçon en abordant quelques préoccupa-

tions qui sont les siennes aujourd'hui, comme elles l'ont été depuis bientôt une dizaine d'années ; parmi elles, *l'enseignement du projet d'architecture* occupe une place privilégiée puisque l'on se trouve alors à ce moment unique où le projet n'est plus que pensée, sans être déjà matière ; action quotidienne, le projet est pour le nouveau professeur un objet de connaissance et de savoir ; mais il ne s'agit pas ici du savoir austère et pédant mais, bien au contraire, de celui s'inscrivant dans un contexte de plaisir (qui peut être pervers, parfois, selon Mestelan...), de joie profonde et de passion.



Collège secondaire « En Grand-Champ », Gland (VD) : axonométrie partielle.

¹ Titre de la leçon inaugurale du professeur Patrick Mestelan, au Département d'architecture de l'EPFL, prononcée le 8 novembre 1989.

Publications de P. Mestelan et B. Gachet, architectes

Les articles dus à P. Mestelan sont suivis de ses initiales PM, et ceux dus à B. Gachet sont suivis de BG. Les articles qui ne sont pas suivis d'initiales leur sont communs.

1976: *Rapport final de la recherche d'un langage commun à l'architecte et à l'habitant*, écrit collectif sous la direction du professeur J.-M. Lamunière. PM

1977: «Hommage à Louis Kahn», *Flash* N° 4 du 3.3.1977. PM

1978: «Réponse à une réflexion sur l'enseignement de l'architecture du niveau universitaire», *IAS*, 18/78.

Plans-les-Ouates: étude d'aménagement de la commune basée sur une enquête auprès des habitants, collectif sous la direction du professeur J.-M. Lamunière, EPFL. PM

L'Islam et son expression genevoise (non publié).

1980: *Relations entre activités. Un modèle de contrôle et d'aide à la décision*, tome 3, collectif sous la direction du professeur J.-M. Lamunière, EPFL. PM

«Lettre à la rédaction d'*Archithèse* sur l'architecture suisse de la génération d'après-guerre», *Archithèse*, 3, mars 1980. PM

«Le pavillon - une architecture symbolique», *AS*, 42, juin 1980. PM

Postface in *Apologie d'une architecture. Eloge à Louis Kahn*, professeur J.-M. Lamunière, DA-EPFL. PM

1981: *L'architecture et son enseignement: une prise de rôle*, DA-EPFL. PM

1982: Interview, *Archi-Bref*, EAUG, Doc. 1982. PM

Ancien Palais des Expositions - Genève. Concours d'idées.

«Ecole professionnelle à Lausanne, et ancien Palais des Expositions à Plainpalais, Genève», *Aktuelle WettbewerbsScene*, 6-1982.

1983: *Plan-les-Ouates: une étude d'aménagement basée sur une enquête auprès des habitants*, avec B. Maget.

Nouveau texte publié en 1983, *Cahiers de sociologie de l'Art et de la Littérature*, 2^e cahier 1981-1982, Espaces, architecture, Université de Paris VIII, département de sociologie. PM

Monographie EAUG: *Approche d'une théorie du projet*. PM

«Aménagement de l'ancien Palais des Expositions à Genève: Palmyre, 1^{er} prix», *Architecture suisse*, 53-83.

Ecole de la construction et bâtiment administratif de la Fédération vaudoise des entrepreneurs à Tolochenaz, *Aktuelle WettbewerbsScene*, 4-1983.

Lettre ouverte: «Palmyre, l'architecte et l'empereur d'Assyrie», *IAS*, 13/83.

«Ecole de la construction et bâtiment administratif de la Fédération vaudoise des entrepreneurs à Tolochenaz», *IAS*, 17/83.

1984: «Concours d'idées: logements à Praz-Séchaud», *Aktuelle WettbewerbsScene*, 1-1984.

«Logements pour jeunes à Lausanne», *Aktuelle WettbewerbsScene*, 2-1984.

«Concours: Gymnase et Ecole supérieure de commerce à Nyon», *Aktuelle WettbewerbsScene*, 5-1984, *IAS*, 21/84, 24/84, 33/84, 34/84.

«Les Prés-de-Vidy, Lausanne» *IAS*, 10/84.

Photographies. *DA Informations*, 70: «Les jardins de l'Islam, par J.-P. Martinon». BG

1985: «Les nouveaux classiques de l'architecture», par Valérie Bory, *Femina* 4, février 1985.

«Collège secondaire à Gland», *Aktuelle WettbewerbsScene*, 6-1985.

«Collège secondaire au lieu-dit "Le Grand Champ" à Gland», *IAS*, 20/85.

«Scuola per la costruzione edilizia e edificio amministrativo a Tolochenaz», *Parametro*, novembre 1985.

1986: «Pavillon d'architecture», *Journal de la Construction de la Suisse romande*, 1^{er} mars 1986.

«Un petit objet architectural, un objet à (faire) comprendre», *Archithèse*, 36, mars 1986. PM

«Le projet d'architecture et son enseignement», catalogue de l'exposition, DA-EPFL, mai 1986.

«Ecole de la construction et bâtiment administratif à Tolochenaz», *Werk Bauen + Wohnen*, 5-1986.



parle de l'«introversion épanouie»; il souligne aussi le pouvoir évocateur de la forme architecturale et de l'espace, ce «lieu de la pensée».

Parlant des matériaux, Mestelan avoue avoir toujours été attiré par ces espaces calmes et vides où seuls le matériau et la lumière définissent les contours; voilà une périphrase très belle de la célèbre définition corbuséenne; il va même plus loin quand il déclare se méfier de ces espaces prétendument dynamiques, et cela d'autant plus lorsqu'ils se réfèrent à la déconstruction; ce paradoxe lui déplaît, et il lui préfère l'ordre, plus proche de la poétique.

Abordant enfin le terrain de la critique architecturale, il voudrait que celle-ci ne se cantonne pas dans le champ de la stylistique, actuellement trop sensible aux «fantasmes névrotiques de la mode, excentrique au discours urbain et à sa finalité».

Il conclut en citant une métaphore volée à J. Berque: «Retrouver ces Andalousies ou ces Hespérides, toujours recommencées, dont nous portons en nous à la fois les décombres amoncelés et l'inlassable espérance.»

F. N.

«L'école tessinoise. L'architecture suisse a-t-elle une âme?» *Le Temps stratégique*, numéro hors série, novembre 1986. PM

1987: «Construire une école pour apprendre à construire. Interview», *Journal de la Construction de la Suisse romande*, 15 janvier 1987.

«Concours: Pavillon d'architecture à Lausanne», *SI+A*, 4/87.

«Concours d'idées pour la réalisation d'un pavillon d'architecture "Habitat & Jardin", *Archithèse*, 1-87.

«Concours: pavillon d'architecture à Lausanne», *IAS*, 4/87.

«Un pavillon d'architecture», *Habitation*, 1-2/1987.

«Pavillon de l'architecture à Lausanne», *Aktuelle WettbewerbsScene*, 2-1987.

«Pavillon d'architecture pour "Habitat & Jardin"», *IAS*, 5/87.

«Ecole de la construction et bâtiment administratif à Tolochenaz», *GPA*, novembre 1987, 20.

«Zwischen Pragmatismus und Utopie. Paolo Fumagalli», *Werk Bauen + Wohnen*, décembre 1987.

«Neue Mitglieder des BSA - 1987», *Werk Bauen + Wohnen*, novembre 1987.

«Le lieu, l'activité, le type. Architecture industrielle et ville de Genève», avec le professeur J.-M. Lamunière, *Cahier d'enseignement et de recherche* N° 10, DA - EPFL, BG

1988: «Controverses - L'Ecole de la construction», Richard Quincey, *Habitation*, 4.

«Concours: Nouvel hôpital de Montreux», *SI+A*, 21/88.

Ecole de la construction: construire ou la conjonction du matériau et de la pensée, édition FVE, mai 1988.

«L'Ecole de la construction de la FVE», *Reflets*, bulletin mensuel de la BCV, mai 1988.

«Construire ou la conjonction du matériau et de la pensée. Art et construction», *Journal de la Construction de la Suisse romande*, 11, 1^{er} juin 1988.

«Ecole de la construction inaugurée à Tolochenaz. Hommage aux bâtisseurs», *EPFL-Flash*, 10, 21 juin 1988.

«Nouvelle Ecole de la construction: l'architecture romande s'émancipe», *Journal de Genève* du 8.7.1988.

«Ilot Riponne-Tunnel à Lausanne», *Aktuelle WettbewerbsScene*, 3/4-1988.

«Chauderon-Nord à Lausanne», *Aktuelle WettbewerbsScene*, 3/4-1988.

P. Devanthery & I. Lamunière, P. Mestelan & B. Gachet. *Positionen*, Boga éditeur, Zurich, 1988.

Ilot Riponne-Tunnel, Etat de Vaud, service des bâtiments.

«Ecole de la construction à Tolochenaz», *Réalisations immobilières*, 1988.

«Architektur-Forum: Im Nachbars Garten», *Hochparterre*, 11, novembre 1988.

1989: «Im Zentrum der Achsen - Ecole de la construction de la FVE, Tolochenaz», *Werk Bauen + Wohnen*, 1+2-1989.

«Concours: pour un nouveau théâtre en ville de Neuchâtel», *SI+A*, 3/89.

Ecole de la FVE à Tolochenaz, in «Architettura nella Svizzera romanda», *Rivista tecnica*, 1+2-1989.

«Théâtre de Neuchâtel - Bilder, die beunruhigen», *Hochparterre*, janvier-février 1989.

«Ecole de la FVE à Tolochenaz. Zwei Monumente am Genfersee», *Hochparterre*, mai 1989.

«Logements aux Cornes-Morel (9^e prix)», *Habitation*, 5.

«Nouveau théâtre de Neuchâtel - achat», *Aktuelle WettbewerbsScene*, 2/89.

«Nouvel hôpital de Montreux (7^e prix)», *Aktuelle WettbewerbsScene*, 2/89.

«Klassische Monumentalität und frivoler Dekonstruktivismus, Tolochenaz», *Planen Bauen + Wohnen*, 23.6.1989, et *Neue Zürcher Zeitung*.

«Nouveau théâtre de Neuchâtel (1^{er} achat)», *SI+A*, 15-16/89.

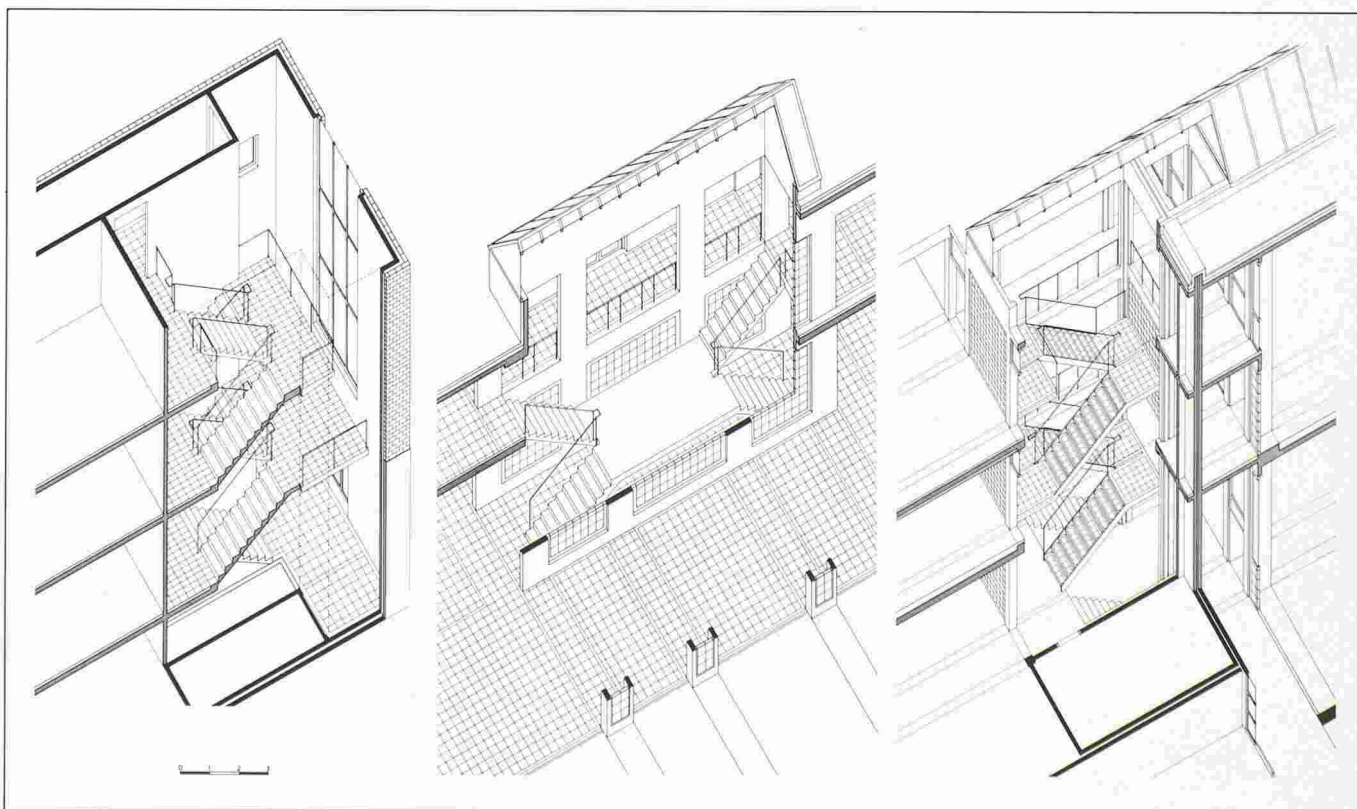
«Ecole de la construction à Tolochenaz», *L'Hebdo*, 30, 1989.

Id. in *Schweizer Journal*, 8-1989.

Id. in *L'Hebdo*, 38, 1989.

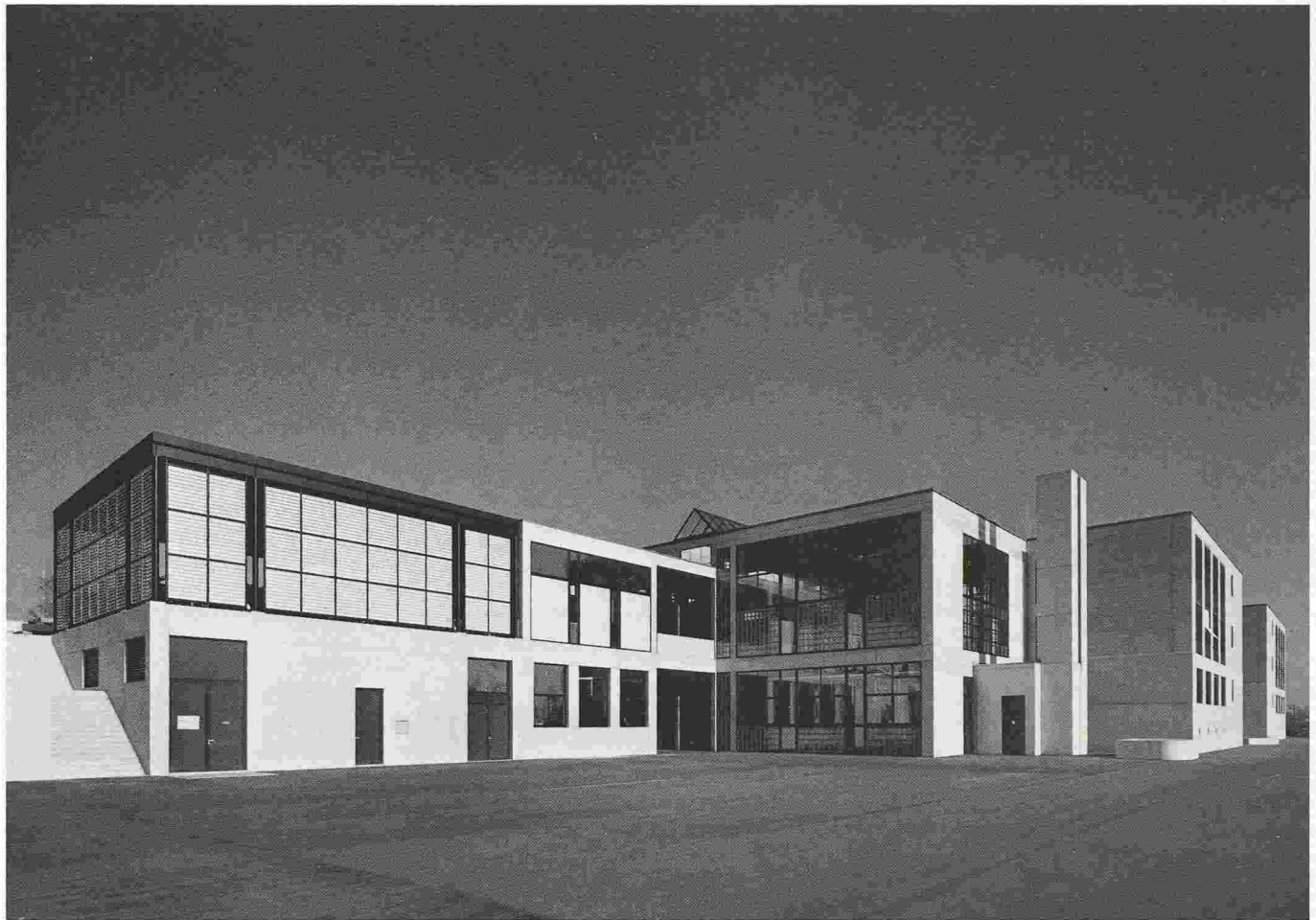
«Pavillon d'architecture à Lausanne (2^e prix)», *Architektur + Wettbewerbe*, septembre 1989.

«Architecture industrielle et forme urbaine», (participation avec J.-M. Lamunière), *Encyclopédie de Genève*, volume VII: l'industrie, l'artisanat, septembre 1989. BG



Ecole de la construction FVE: axonométries. De gauche à droite: escalier sud, escalier entre classe et atelier, escalier d'entrée.





Bibliographie

Le paysage de l'architecture contemporaine en France

Ouvrage publié à l'occasion du 1^{er} Salon international de l'architecture, Paris, 1988. Edité par BL Associés SA, Paris. Distribué par DALG SA, place de la Gare 7, 1260 Nyon, tél. 022/ 62 24 44.

Voici un ouvrage qui permet non seulement de découvrir l'architecture française actuelle, mais aussi ceux qui la font.

Un catalogue de 167 pages, très varié et très dense, apportant un éclairage nouveau sur les œuvres de nos voisins, qu'ils soient maîtres d'ouvrage, décideurs, techniciens, utilisateurs de l'informatique, responsables de collectivités locales, entrepreneurs ou architectes.

F. N.

Habitat au féminin

par Ursula Paravicini. – Un vol. 29 × 20 cm, broché, 200 pages, nombreuses illustrations (dessins, reproductions, photographies). Presses polytechniques romandes, Lausanne, 1990. Prix: Fr. 48.—.

Les cuisines trop petites, les salles de bains étriquées, les placards et espaces de rangement

inexistants, les habitations reléguées en périphérie des villes, les équipements de quartier insuffisants, et si un tel constat désignait la place de la femme dans notre société? Et si l'assignation du sexe faible à l'espace domestique ne correspondait plus à l'évolution des modes de vie?

C'est à ces questions que tente de répondre Ursula Paravicini dans une véritable fresque historique et culturelle de l'habitat. L'auteur démontre à l'aide d'exemples de trois types d'urbanisation de quelle manière la séparation progressive entre habitat et lieux de travail a forgé un univers domestique et, complémentairement, a assigné un rôle à la femme: celui de mère et ménagère.

Ce regard féminin sur la constitution de la sphère privée part du constat que l'architecture domestique reproduit un modèle d'habitat aujourd'hui périmé. En étudiant l'habitation dans des agglomérations urbaines caractéristiques du développement de la société industrielle, l'auteur dégage les liens qui se sont tissés entre le rôle de la femme et le projet architectural et urbain. De tout temps, l'habitat a été un bastion féminin. La femme semble être l'âme du foyer, celle qui exerce depuis toujours dans l'ombre

maintes tâches difficiles à concilier. Comme le montre cet éclairage sur la condition féminine, le rôle social de la femme ne s'est cependant jamais réduit à l'image tronquée qui a fini par s'imposer dans l'organisation de l'espace domestique. Les évidences culturelles, les conventions dominantes de la pratique architecturale ne résistent définitivement pas à l'analyse historique.

Le passage au crible des lieux communs érigés en normes constitue un point de départ salutaire pour adapter l'architecture et les règlements aux modes de vie contemporains. La diminution du nombre d'enfants par famille, l'entrée massive des femmes mariées dans la vie professionnelle, un partage des tâches domestiques imposé par la double journée de travail, l'accroissement des loisirs centrés sur le domicile sont autant de tendances qui interpellent les modèles architecturaux hérités du passé.